

## Procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2022

Conseillers convoqués le 6 décembre 2022

En exercice : 11 - Présents à la séance : 8 (2 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Marie-Françoise PERISSAT

### Sujet abordé et délibéré (extrait des délibérations)

#### **Délibération D\_2022\_5\_1 : Avis du Conseil sur l'exploitation d'un parc éolien à Aunac sur Charente, Chenon et Moutonneau par la société IBERDROLA**

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2022, la préfète de la Charente a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 18 novembre 2022 au samedi 17 décembre 2022 inclus relative à la demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société IBERDROLA DEVELOPPEMENT RENOUEVELABLE pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'Aunac sur Charente, Chenon et Moutonneau.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la majorité des membres présents émettent un avis défavorable au projet de construction et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'Aunac sur Charente, Chenon et Moutonneau.

POUR 2 – CONTRE 8 – ABSTENTION 0

### Informations et questions diverses

Informations sur l'intervention de l'entreprise Bodet à l'église

Travaux éclairage public chemin de l'ouche

Bilan du pot du 10.12.2022 (gouter de Noël pour l'ensemble des administrés et remise des paniers gourmands)

Organisation du pot du 17.12.2022 (Noël des enfants)

Bulletin municipal et intercommunal à distribuer semaine 51

Courrier du sdeg 16 sur la tarification électricité

Courrier de la préfecture sur les éventuelles futures coupures électricité

Courrier de la CDC pour la programmation de travaux de voirie 2023 : liste des voies à établir

Galette du 8 janvier 2023

Comptabilité 2022 terminée – point au 08.12.2022 (Fonctionnement **excédent de 29 835 euros** - investissement **déficit de 20 725 euros**) – derniers mouvements comptables en janvier après bilan avec le sgc de Ruffec